Repérer et guider

Fiche élaborée en partenariat avec Choose Paris Region
Informations issues du Guide illustré Accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existant

Description

De la signalisation à l'aménagement des cheminements, chaque mesure vise à créer une expérience inclusive, adaptée à chaque public.

La signalisation est un élément essentiel pour repérer les bâtiments ou les entrées et pouvoir être guider pendant les visites (dans un lieu touristique par exemple). Elle doit être facilement repérable et compréhensible par tous. C'est pourquoi, il est nécessaire d'adapter la signalisation pour tout public en situation de handicap et de faciliter le repérage et le guidage lors de leurs parcours.

THÈME
Inclusion

OBJECTIF
Mise en place d'actions de communication

PRATIQUE
Repérer et guider

DIFFICULTÉ

Étapes à suivre pour mettre en œuvre la pratique

- **Intégrer une signalisation à l'entrée : guidage précis dès le début**
  Mettre en place une signalisation adaptée dès l'entrée du site pour orienter les visiteurs et faciliter leur cheminement.

- **Intégrer une signalisation depuis le stationnement accessible**
  Installer une signalisation à proximité des places de stationnement pour le public, facilitant leur repérage.

- **Intégrer une signalisation lors d'un choix d'itinéraire**
  Implanter des éléments de signalisation à chaque point d'un cheminement accessible, offrant des choix d'itinéraire aux usagers.

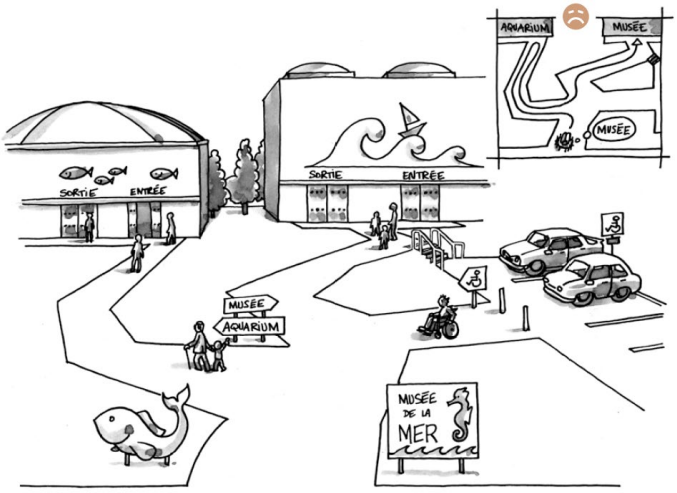

Source : Guide illustré Accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existant

- **Installer un repérage auditif au sein de la signalisation**
  Intégrer des éléments sonores pour le repérage auditif et/ou l'orientation des personnes aveugles ou malvoyantes, conformément aux exigences suivantes :
  - Les supports d'information doivent être situés à une hauteur inférieure à 2,20 m pour permettre à une personne mal voyante de s'approcher à moins de 1 m
  - Les supports d'information doivent être contrastés par rapport à leur environnement immédiat
  - Les supports d'information doivent être orientés et positionnés de façon à éviter tout éblouissement, de reflet dû à l'éclairage

  (Informations issues de l'annexe 3)

- **Installer une bande de guidage**
  Une bande de guidage tactile au sol est un repère visuel et tactile qui permet à une personne présentant une déficience visuelle de se déplacer sur un cheminement accessible. La bande de guidage présente des caractéristiques à respecter :
  - Elle est constituée de nervures en relief positif détectables à la canne blanche et permettant le guidage
  - Elle présente une largeur permettant sa détectabilité et son repérage
  - Elle est visuellement contrastée par rapport à son environnement immédiat ;
  - Elle est non-glissante ;
  - Elle est non-déformable ;
  - Elle ne présente pas de gêne pour les personnes à mobilité réduite

  (Informations issues de l'annexe 6)

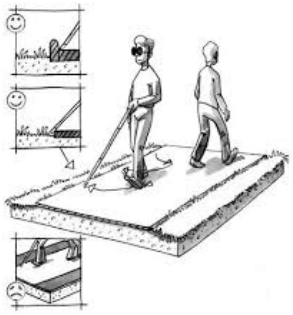

- **Mettre en place des cheminements accessibles**
  Garantir que les cheminements soient en revêtements durs et plats (ou compensés par des plans inclinés à faible déclivité), non glissants, sans obstacles, et respectant l'éclairage extérieur de 20 lux.

- **Signalétique pour les personnes avec une déficience visuelle**
  Il est important pour les déficients visuels de pouvoir accéder à la signalétique, de pouvoir toucher des éléments en relief ou braille.

Points à éviter :

- Les ressauts de plus de 2 cm ;
- Les tapis épais et moquettes qui rendent la circulation en fauteuil roulant malaisée ;
- Les effets d'éblouissement ;
- Les effets sonores trop importants.

Demander la marque d'Etat Tourisme et Handicap pour garantir un accueil adapté
Obtenir le label Tourisme et Handicap :
https://www.economie.gouv.fr/entreprises/marque-label-tourisme-handicap#
Cahier des charges « caractéristiques générales » de la Marque Tourisme & Handicap

Parties prenantes à impliquer

- Direction, administration
- Référent accessibilité, tourisme et handicap
- Responsable Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
- Expert, consultant en accessibilité
- Service des publics, personnel d'accueil

Aspects financiers

Coûts :
Bande de guidage : à partir de 17 euros
Coûts liés aux différents aménagements

Suivi de la mise en œuvre

Mesurer la fréquentation des nouvelles installations par les personnes handicapées.

Recueillir des retours directement auprès des personnes handicapées pour évaluer leur niveau de satisfaction par rapport aux changements apportés.

Exemple

Bande de guidage

Ressources

Guide illustré accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants
Ce guide des ministères en charge de la construction a été élaboré avec la collaboration du CEREMA et des DDT de l'Ain, de l'Isère, du Maine-et-Loire et de l'Essonne.
Article 2 Arrêté du 1er août 2006 (ERP et IOP lors de leur construction ou création) : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs.
Fiche pratique « Cheminements Extérieurs » portail.pro.visitparisregion.com
Fiche pratique « Circulations Horizontales » portail.pro.visitparisregion.com